

Zurich : législation au pif. [Suite], En matière fiscale, la foi ne sauve pas toujours

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 1737

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

spécialistes de la nutrition ont découvert qu'elle était le seul produit végétal à contenir un acide gras poly-insaturé (oméga-3) qui joue un rôle dans la synthèse de substances actives pour la régulation des fonctions cardio-vasculaires et immunitaires. La culture du colza occupe aujourd'hui plus de 20'000 hectares et les surfaces cultivées ont augmentées de 20% depuis l'an 2000.

Comme chaque année, la fédération suisse des producteurs de céréales et les huileries se sont entendues sur les quantités à produire, les conditions de prise en charge et le schéma des prix. Bel

exemple d'économie administrée et verrouillée, direz-vous. Les frais de transformation seront abaissés de 3,5%, les coûts de commercialisation diminueront également. Il est vrai que chaque année ou presque et ce sera encore le cas au 1er juillet 2007, les taxes à l'importation des oléagineux sont abaissées par l'office fédéral de l'agriculture. La filière du colza doit s'adapter en permanence, ce qui n'est bien sûr pas forcément négatif.

Mais le colza est une culture très «technique», bien adapté à nos terrains et à notre climat, très intéressante du point de vue de la préservation des sols,

avec des perspectives intéressantes non seulement dans l'alimentation, mais également dans la production énergétique et, ce qui ne gâche rien, donnant une superbe allure aux paysages de nos campagnes lors de la floraison printanière.

Il appartiendra en définitive aux consommateurs de faire la différence entre l'huile importée et celle répondant aux exigences du label de production «Suisse garantie» qu'appliquent nos agriculteurs en ce qui concerne les PER (prestations écologiques requises), l'absence d'OGM et l'utilisation de semences certifiées.

Zurich: législation au pif, suite

En matière fiscale, la foi ne sauve pas toujours

Jean-Daniel Delley (20 juin 2007)

C'est maintenant confirmé: l'allégement fiscal consenti par le Grand Conseil zurichois en faveur des gros actionnaires coûtera au canton non pas 20 millions comme annoncé par le gouvernement dans son message, mais 30 à 35 millions par an, à quoi il faut ajouter un manque à gagner équivalent pour les communes.

L'administration cantonale ignorait les estimations effectuées par l'Administration fédérale des contributions portant sur l'ensemble des

cantons. Des estimations qui ont permis de mettre en doute les chiffres de l'exécutif zurichois et qui étaient connues des politiciens et des médias. L'Office cantonal des impôts a non seulement travaillé sur des données fédérales périmées, il les a de plus mal interprétées. Ce qui a fait dire à la magistrate responsable des finances que la communication entre Zurich et Berne devait être améliorée. C'est le moins qu'on puisse dire.

Ces nouveaux chiffres restent encore très approximatifs. Zurich, comme la plupart des cantons, ne dispose pas de données fiables sur les actionnaires et leurs participations.

L'argument du gouvernement zurichois et de la majorité du parlement relève donc du pari: cet allégement va donner un signal positif à l'économie et par conséquent améliorer les rentrées fiscales. Comme quoi, pour légiférer, il suffit d'avoir la foi.